Aide-mémoire

Événements potentiellement traumatiques en agriculture

Qu’est-ce qu’un événement potentiellement traumatique?

Un événement potentiellement traumatique (ÉPT) est une situation qui menace ou porte atteinte à l’intégrité physique ou psychologique d’une personne. Il peut s’agir, par exemple, d’un accident grave, d’un décès, d’une menace à la vie ou encore de découvrir ou d’assister à un événement particulièrement éprouvant. Un ÉPT peut laisser des traces même lorsqu’aucune blessure physique n’est visible. Une intervention précoce et bienveillante contribue au rétablissement des personnes touchées et au maintien d’un milieu de travail sain et sécuritaire.

Quelques exemples de formes que peut prendre un ÉPT en agriculture

- Accident grave impliquant un tracteur, une machine ou un véhicule agricoles
- Décès ou blessure grave pour nous-mêmes ou d’un collègue
- Incident impliquant un enfant
- Attaque ou blessure causée par un animal
- Incendie d’un bâtiment ou perte importante du cheptel
- Événement météorologique extrême mettant des personnes en danger
- Situation de violence, de menace ou d’agression
- Intervention d’urgence (secours, évacuation, sauvetage)



Comment gérer les ÉPT?

Avant qu’un événement ne survienne

- Identifier les situations à risque dans le programme de prévention ou le pland’action SST de l’entreprise
- Désigner une personne-ressource qui peut accompagner les travailleurs à la suite d’un événement
- Désigner une personne responsable des communications avec les travailleurs en cas d’événement
- Former les superviseurs et les travailleurs à reconnaître les réactions normales après un événement difficile
- Informer le personnel des ressources d’aide disponibles (travailleurs de rang, Info-Santé, ligne d’écoute, etc.)
- Prévoir une procédure d’intervention après un événement grave

Agir rapidement en cas d’événement

- Assurer la sécurité des personnes en priorité
- Prendre en charge les blessés et, au besoin, contacter les services d’urgence
- Éloigner les personnes non concernées de la scène ou du lieu de l’événement
- S’assurer que le danger est éliminé ou contrôlé

Après un événement

- Communiquer les informations factuelles nécessaires aux autres travailleurs
- Respecter la confidentialité et la dignité des personnes impliquées
- Permettre aux travailleurs de quitter les lieux ou de s'isoler temporairement s'ils en ressentent le besoin
- Encourager les travailleurs à partager leurs préoccupations sans crainte de jugement ou à consulter une ressource professionnelle
- Faciliter l'accès aux ressources d'aide appropriées
- Éviter de banaliser ou de minimiser les réactions observées
- Maintenir un contact avec les personnes touchées dans les jours et semaines qui suivent

Signes à surveiller à la suite d'un ÉPT

- Irritabilité ou colère inhabituelle
- Difficultés de concentration
- Trouble du sommeil
- Anxiété ou hypervigilance
- Isolement
- Perte d'intérêt pour les activités habituelles
- Évitement de certaines tâches ou de certains lieux liés à l'événement
- Évitement soudain de certaines personnes dans le milieu de travail

Lorsque ces signes persistent, encourager la personne à consulter une ressource d'aide.

Bonnes pratiques de gestion des ÉPT

À faire

- **Écouter sans juger**
- **Offrir du soutien**
- **Respecter la confidentialité**
- **Orienter vers les ressources appropriées**

À éviter

- **Forcer une personne à parler**
- **Minimiser l'événement**
- **Exiger un retour immédiat à la normale**
- **Diffuser des informations personnelles**

Pour plus d'informations

Exposition à un événement potentiellement traumatique – CNESST
Risques psychosociaux du travail – UPA
Affiche « Événement potentiellement traumatique » – CNESST
Loi sur la santé et la sécurité du travail (art. 59 et 61.2)